



Procès-verbal du conseil d'école du 1^{er} trimestre 2021-2022

Ecole élémentaire Jules Verne

Le conseil d'école du 1er trimestre s'est tenu le jeudi 18 novembre 2021, à partir de 18h00, en visioconférence. Madame P. Jourdan-Poulain, parent élu titulaire, en sera la secrétaire de séance.

Remarques préalables :

- Les conditions sanitaires étant exceptionnelles, le conseil d'école s'est tenu par visioconférence, sur le site du CNED, « Ma classe virtuelle »
- Comme lors du précédent conseil d'école, et toujours en raison des conditions sanitaires particulières, seuls siègent les titulaires. (exception faite des suppléants qui remplacent un titulaire absent)

Personnes présentes :

Les représentants de la municipalité :

Mme l'adjointe aux affaires scolaires, Mme Bossuyt
Mme Kannengieser excusée

Les enseignants :

M. Almaric, Mme Avignon, Mme Doriath, M. Doriath, Mme Hoffmann, Mme Kernacker, M. Ludwig, Mme Maurer, Mme Labasque, Mme Schmitt, Mme Wattebled, Mme Weber, Mme Blondeau (stagiaire)
Mme Vérinaud excusée

M. Ardouin, Inspecteur de l'éducation nationale, excusé

Les représentants des parents d'élèves :

Mme Berton, Mme Bornert, M. Feltz, M. Fritsch, Mme Gossard, M. Gross, Mme Jacquenet, Mme Jourdan Poulain, M. Larchères, M. Marchal, Mme Ostertag, M. Rebholz, Mme Sprauer
Mme Martin excusée

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 3^{ème} trimestre de l'année 2020-2021

Décision en séance : Procès-verbal adopté à l'unanimité

2. Adoption du règlement intérieur

Les précisions suivantes ont été ajoutées dans le document :

- Mention « Hors cadre sanitaire » pour les paragraphes portant sur :
 - o Horaires et surveillances
 - o Absence des enseignants
- Jours de décharge : lundi, mardi et jeudi

Décision en séance : Règlement intérieur adopté à l'unanimité

3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Augmentation de la participation aux élections par rapport à septembre 2020, mais pas encore de retour au niveau de 2019 :

- Septembre 2021 : 54,23% de participation (253 suffrages exprimés sur 496 inscrits)
 - o Liste Libre pour l'Ecole : 8 sièges
 - o LIPE : 5 sièges
- Septembre 2020 : 52,19% de participation
- Septembre 2019 : 56,14% de participation

4. Points mairie

4.1. Garage à vélos

Question : Qu'est-il prévu pour les garages à vélo et serait-il possible de consulter l'équipe enseignante pour ces aménagements ? L'équipe enseignante souhaiterait que les vélos soient séparés de l'espace de la cour, car ils représentent un danger lors des récréations.

Réponse : Des arceaux supplémentaires ont été rajoutés dans la cour et en dehors de l'école. Une partie des arceaux le long de l'herbe sera couverte, mais pas la totalité (lorsqu'il pleut, moins d'enfants viennent à vélo). Ces travaux ont du retard à cause de soucis d'approvisionnement. Les services de la mairie transmettront plus d'informations à l'équipe enseignante a posteriori. L'emplacement actuel ne sera pas modifié

4.2. Demandes de mobilier

Question : Quel est le statut des demandes de mobilier effectuées par l'équipe enseignante l'année dernière ? Il s'agissait de panneaux d'affichage, d'étagères supplémentaires, de bibliothèque derrière les bureaux des enseignants ou encore d'accrochage des horloges.

Réponse : Toutes les demandes ont été reçues et recensées et seront prises en compte dans l'élaboration du budget 2022 qui sera voté en début d'année 2022.

4.3. Matériel informatique

Question 1 : Quel matériel a été acheté et quand sera-t-il réceptionné ? Le délai entre la demande et sa réalisation semble long.

Réponse 1 : La mairie a répondu à un appel à projet dans le cadre du plan de relance informatique. La demande a été retenue et sera financée à la fois par des subventions et la mairie. 15 ordinateurs portables (dont leur maintenance et des logiciels anti-virus, etc.) ont été commandés dans le cadre du nouveau marché informatique de la commune. Le processus est long car cela a été fait dans le cadre d'un appel à projet. Pour rappel, le matériel informatique n'était pas prévu dans le projet initial. La mairie va transmettre post conseil la date prévue de livraison et se manifestera dès que le matériel sera réceptionné.

Question 2 : Les enseignants ne peuvent pas utiliser les ordinateurs des classes pour lire des DVD, installer des logiciels ou encore des imprimantes. Le code administrateur est nécessaire. Monsieur Ludwig a contacté le prestataire qui ne peut donner le code administrateur, mais peut créer un profil intermédiaire permettant d'avoir les droits pour ces usages, sur demande officielle de la mairie.

Réponse 2 : La mairie va effectuer une demande officielle auprès du prestataire pour que les enseignants aient ce profil intermédiaire et puissent être autonomes. Le prestataire informatique prendra contact directement avec l'équipe enseignante pour intervenir.

4.4. Entrées / Sorties des élèves échelonnées

Question : Pourquoi ne peut-on plus utiliser le second portail, celui de l'école maternelle comme l'année dernière ? Le protocole de cette année permettrait de réduire l'échelonnement des élèves et donc le temps d'attente de certains parents. Cela permettrait également de réduire le brassage devant l'école.



Réponse : Le portail de l'école maternelle avait été utilisé pour éviter les regroupements entre le portail de l'école primaire et la porte de l'école maternelle qui étaient alors très proches. Depuis les travaux de cet été, ce problème a été réduit il y a plus d'espace devant le portail principal de l'école primaire. De plus, cet espace est sécurisé, car éloigné du parking.

L'espace devant le portail de l'école maternelle est moins sécurisé, car il jouxte la route d'accès au parking et est beaucoup moins large.

Pour information, le portail près de l'école maternelle a été déplacé à la demande de l'équipe enseignante de l'école maternelle afin d'avoir accès facilement à un local de stockage. Auparavant, il fallait quitter l'enceinte de l'école pour y avoir accès.



4.5. Accès le long de l'école maternelle

Question 1 : L'accès sur le trottoir le long de l'école maternelle a été réduit depuis l'installation des bacs à végétaux, et 2 poussettes ne peuvent plus se croiser à certains endroits.



Réponse 1 : Ces bacs à végétaux remplacent les blocs de béton et servent à sécuriser les classes de l'école maternelle qui étaient directement exposées (route, parking). Ils servent également à végétaliser l'espace et à assurer l'intimité des classes. Des barrières ont également été installées pour sécuriser le trottoir de la route.

Question 2 : De l'eau - d'arrosage ? - s'écoule sous les bacs à fleurs et stagne sur le trottoir, ce qui pourrait engendrer des risques de chute en cas de gel.



Réponse 2 : La mairie va regarder cette problématique. Peut-être qu'un système de canalisation des écoulements pourrait être mis en place. En cas d'alerte neige, les services de la mairie assureront le déneigement de la zone. Pour information, les salissures des vitres de l'école maternelle engendrées par la mise en place de ces bacs seront nettoyées.

4.6. Informations supplémentaires de la mairie

Dans le cadre du réaménagement du parking, il est prévu d'installer un abri sur le parvis pour protéger les personnes qui attendent.

Les cyclistes doivent mettre pied à terre au niveau des entrées entre les 2 écoles afin que la cohabitation des piétons (parfois jeunes...) et les cyclistes se passe au mieux et ainsi éviter les accidents.

La mairie rappelle que des cheminements entre les places de parking et des passages piétons dans leur prolongation ont été mis en place pour éviter que les adultes et enfants ne cheminent sur la chaussée et circulent ainsi en toute sécurité. **Il faut que nous soyons tous vigilants à bien utiliser ces cheminements piétons afin d'éviter tout risque et de fluidifier les circulations.**



La policière municipale a pris un poste dans une autre collectivité, et est en cours de remplacement. Des agents municipaux essaient d’être présents aux heures d’entrée et de sortie de l’école en attendant que le poste soit pourvu.

5. Rentrée 2021-2022 - bilan des effectifs et répartition

Effectifs

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Monolingues	21	18	39	35	42
Bilingues	27	35	29	30	22
Total	48	53	68	65	64

Répartition

Monolingues							Bilingues					
CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1 CM2	CM2	CP	CP-CE1	CE1	CE2	CM1	CM2
21	18	20	19	26	9 – 14	28	21	6 - 14	21	29	30	22

6. Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique depuis le 5 novembre. Celui-ci est affiché à l'entrée de l'école et disponible en annexe 1 de ce compte-rendu.

Questions soulevées :

Port du masque en intérieur. Certains enfants rencontrent des problèmes de buée sur les lunettes, mais ce problème se pose principalement lors des transitions intérieur / extérieur et se règle rapidement.

Port du masque en extérieur : Ceci relève de la préfecture du Bas-Rhin (droit commun). Le port du masque en extérieur n'est pas obligatoire en récréation, néanmoins l'équipe enseignante recommande aux enfants de le conserver.

Limitation des brassages par classe et par niveau. Les entrées et sorties échelonnées restent de vigueur. En cas de retour au niveau 1 du protocole sanitaire, il faudra également limiter les regroupements, donc il y aura tout de même deux horaires et non un seul. Les plus jeunes (CP et CE1) entrent en premier afin qu'en cas de fratrie, ce soit les aînés qui patientent. De plus, ce sont également eux qui partent pour la piscine en bus tôt le matin.

Pourquoi les sèche-cheveux ne sont-ils pas utilisés à la piscine ? Les sèche-cheveux sont désactivés dans le respect du protocole sanitaire des piscines. Afin d'éviter que les enfants ne sortent avec les cheveux mouillés et donc ne prennent froid, en particulier les petites filles aux cheveux longs, les enseignants recommandent le port d'un bonnet de bain, de fournir une seconde serviette de bain plus épaisse pour bien sécher les cheveux et que les enfants aient un bonnet

Tests salivaires : Des tests salivaires seront à nouveau proposés la semaine du 6 décembre et le protocole sera identique à celui d'avant les vacances de la Toussaint.

7. Exercices incendie et PPMS

Exercice incendie le 20/09/2021

Observations : Alarme non entendue dans 1 classe, mais tout le monde est sorti du bâtiment. Le problème a été remonté à la mairie.

Exercice attentat intrusion le 21/10/2021

Scénario : irruption dans l'école, les élèves doivent se cacher.

Observations : L'alerte et sa fin n'ont pas été entendues ou que très faiblement dans un grand nombre de classes. Toutes les classes se sont néanmoins enfermées, avec les volets descendus. Cependant, dans chaque classe, une baie vitrée donnant sur l'extérieur et une qui donne sur le couloir ne sont pas équipées de stores. Le problème a été remonté à la mairie.

Exercices à venir : 19/11/2021 Evacuation en direction de la caserne ; incendie en janvier et mai, PPMS en mars et avril

8. Projet d'école et actions pédagogiques

8.1. Objectif 1 – Utiliser différents outils pour amener les élèves à mobiliser leur langage et structurer l'écrit

Travail d'écriture / atelier arts plastiques entre les classes de grande section des maternelles Jules Verne et du Woerthel et la classe de CP de Mme Hoffmann en début d'année prochaine.

Débats et exposés réguliers au sein des classes

Course aux nombres : concours auquel presque toutes les classes sont inscrites. Dans le principe, 2 fois dans l'année, 10 questions en temps limité. Ce type de travail mené régulièrement en classe permet par ailleurs aux élèves d'asseoir ou de réactiver régulièrement des compétences ou des notions déjà travaillées

Odyssée citoyenne, classe de Mme Wendel : projet en 7 étapes en partenariat avec l'association THEMIS pour l'accès aux droits des enfants et des jeunes et ainsi les accompagner à devenir des citoyens responsables, capables de vivre ensemble tout en ayant conscience de leurs devoirs et responsabilités.

8.2. Objectif 2 – Amener les élèves à se concentrer pleinement sur une tâche collective ou individuelle

Semaine escalade : CE2 A CE2 B CE1 bil CE2 bil CM1-CM2 et CM2

Opéra : CE2 B et CE2 bilingues L'enfant et les sortilèges

Semaine du goût : CM2 bilingues

Orchestre philharmonique : CM1

CE1 et CE2 bilingues : visite du parc de la maison alsacienne et chasse au trésor pour découvrir comment vivaient leurs ancêtres.

8.3. Objectif 3 – Renforcer les compétences langagières afin d'améliorer la compréhension écrite et orale

Silence on lit : action quotidienne dans toutes les classes

Festival Augenblick : CE2 et CM2 bilingues

Fête de la science - CM1 et CM2 bilingues : visite des ruches du collège André Malraux à la Wantzenau et élevage de phasmes (1 phasme et 10 œufs) pour observer leur développement.

Elevage d'un blob - CM1 CM2 Mme Wendel : projet initié par le CNES en partenariat avec l'INRS et l'académie de Toulouse. La classe a été sélectionnée pour élever de façon expérimentale des blobs (organismes unicellulaires sans cerveau mais capables d'apprendre, voire de transmettre des informations). Une expérience miroir était réalisée par Thomas Pesquet à bord de l'ISS. Un kit accompagné d'un protocole a été reçu, et les élèves ont effectué des observations régulières.

9. Coopérative scolaire

La gestion de la coopérative scolaire a été reprise par madame Hoffmann.

Cotisations 2021/2022 :

224 cotisations volontaires perçues sur 298 élèves, sachant qu'une classe n'a pas encore été sollicitée.

Point budget :

31/10/2021 : environ 11000€

18/11/2021 : environ 10600€

Utilisation des cotisations par élève :

2€ pour l'affiliation à l'OCCE 67 (obligatoire afin de pouvoir gérer des comptes)

5€ pour l'assurance de l'OCCE 67

15€ / élève alloués aux enseignants pour financer des sorties et du matériel

Financement des sorties par la mairie :

- Bus pour aller à la piscine : intégralité prise en charge
- Classes transplantées : prises en charge dans la limite de 4 jours par an et par élève
Avec nuitée : 6€ par jour et par élève Sans nuitée : 1,5€ par jour et par élève
- Subvention annuelle pour les sorties : 6€ par élève

10. Remarque

Absence de madame Vérinaud : Les places pour la sortie à l'orchestre philharmonique sont réservées, si madame Vérinaud est toujours absente et qu'un remplaçant est nommé, il devrait pouvoir y aller avec la classe.

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, le Conseil d'école est levé.

La secrétaire de séance

La Directrice



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

